

## Canada / Immigration

### Réforme fédérale du Processus d'immigration

***Le ministre fédéral de l'immigration effectue actuellement une tournée à travers tout le pays afin d'expliquer les grandes lignes de la réforme du processus d'immigration en cours.***



*Par Aladin Reskallah, M.Sc et candidat à une maîtrise en études des politiques appliquées de l'Université de Sherbrooke*

De passage à Montréal, M. Kenney a pris soin au début de sa présentation, devant les membres de la presse, de rappeler que l'immigration est une compétence partagée au Canada, et que le fédéral n'avait aucune intention de s'immiscer dans les règles de sélection imposées par Québec, sachant que la particularité linguistique revêt toute son importance dans la province.

La compétence dans une des deux langues officielles restera un élément central du processus de sélection des candidats au même titre que la résidence et la connaissance du pays. En effet, avant d'acquérir la citoyenneté canadienne, les candidats se doivent de résider sur le territoire pendant une période minimale de trois ans une fois la résidence permanente obtenue. De plus, ils se doivent de réussir l'examen portant sur la connaissance du pays. L'élément nouveau se situera plutôt sur une évaluation de la langue, qui n'était jusqu'alors pas pratiquée en tant que telle. Il s'agira alors d'implanter un système afin de tester la compétence linguistique de façon systématique. Cela n'était auparavant que considéré de façon subjective. Le standard restera tout de même de base, à savoir une compétence nécessaire à la compréhension de la société.

L'action du ministère entend également se concentrer sur un combat contre la fraude qui permet apparemment à des personnes peu scrupuleuses de présenter une demande trafiquée et d'obtenir la citoyenneté canadienne en contournant les règles. Ces

derniers ont engagé des consultants afin de falsifier la preuve de résidence au Canada. Si la preuve est avérée, il se peut que la citoyenneté soit retirée même une fois qu'elle ait été accordée. La citoyenneté a déjà été retirée dans 2100 cas qui se sont avérés frauduleux et 6500 autres cas ont été identifiés et sont à l'examen.

En ce qui concerne le troisième point que met en lumière la loi de la citoyenneté, à savoir la connaissance du pays. Un nouveau guide d'étude à la citoyenneté a été publié afin de présenter de façon claire les connaissances jugées nécessaires.

Le ministre a par ailleurs fait le point sur la situation en Syrie en affirmant que le Canada entend jouer un rôle dans le règlement du conflit. Le Canada a d'ores et déjà appuyé les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU. La situation fait en sorte que des réfugiés irakiens doivent être relocalisés et le Ministre a affirmé que le Canada se penche sérieusement sur la question afin de voir ce qu'il peut être fait pour accueillir un certain nombre de ces réfugiés sur le territoire.

Le ministre a aussi fait mention d'un nouveau programme allant être mis en place et permettant d'obtenir un « start-up » visa. Lorsque des entrepreneurs étrangers sont soutenus par des investisseurs canadiens, il sera possible d'obtenir un visa très rapidement pour qu'ils puissent venir se lancer en affaires au Canada. Ce programme qui sera expérimenté dès la fin de l'année 2012 pourrait devenir un programme permanent si c'est une réussite.

Nous avons également eu l'opportunité de poser une question au ministre. Suite à l'affaire Shafia, il avait déclaré que les vérifications seraient accentuées pour les ressortissants des pays dits « à risque ». Nous lui avons donc demandé si les pays du Maghreb étaient considérés « à risque ». S'il a rappelé que la présence des extrémistes en Algérie faisait en sorte que la situation devait être surveillée, il a affirmé que la décision d'imposer un visa biométrique aux ressortissants de la région n'avait pas encore été prise. Cependant, le gouvernement entend appliquer un visa biométrique systématique pour tout le monde dans un futur proche.

La réforme n'est donc pas une révolution, elle s'appuie sur le processus déjà en place en y ajoutant quelques éléments. On note tout de même un

durcissement de la lutte contre la fraude, qui s'inscrit dans la logique de la politique menée par le gouvernement conservateur.



### Le gouvernement du Canada accorde à la famille Mansaré un sursis à son renvoi

Le gouvernement du Canada a suspendu le renvoi de la famille Mansaré, en attendant le résultat d'un second examen des risques avant renvoi (ERAR).

Le processus d'ERAR vise à déterminer si la famille serait soumise à un risque advenant son renvoi en Guinée. En général, lorsqu'une première demande d'ERAR a donné un résultat négatif, la présentation d'une seconde demande d'ERAR n'entraîne pas la suspension du renvoi. Dans ce cas-ci, cependant, la famille pourra bénéficier d'un autre examen, sans que le renvoi soit possible avant la fin dudit examen.

Jusqu'à présent, la famille a été déboutée de sa demande d'asile (en 2009) par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié au motif que Mme Kankou Keita Mansaré, la demandeur principale, n'était pas crédible et que la Commission ne pouvait pas se fier à son témoignage; elle a essuyé un refus (encore en 2009) dans sa demande d'autorisation de contrôle judiciaire à la Cour fédérale; et elle n'a pas eu gain de cause dans l'examen des risques avant renvoi subséquent (en 2011). Le 11 mars 2012, la famille Mansaré a omis de se présenter au moment prévu pour son renvoi. Le 29 mars 2012, la Cour fédérale a rejeté sa requête en sursis à l'exécution du renvoi.

Or, bien que les membres de la famille Mansaré aient eu l'occasion de faire valoir leurs arguments devant la CISR, devant la Cour fédérale et durant l'ERAR, à aucun moment l'un d'eux a-t-il mentionné la possibilité que des actes de violence fondée sur le sexe, comme la mutilation des organes génitaux des femmes ou le mariage forcé, s'ensuivent du retour de la famille en Guinée; la famille et ses représentants n'ont soulevé cette préoccupation pour la première fois qu'à l'approche du renvoi, et ce, devant les médias et jamais devant le gouvernement. C'est donc dans un extraordinaire souci de précaution que le gouvernement accorde maintenant à la famille un second examen des risques avant renvoi.

Le système d'immigration et de protection des réfugiés du Canada est l'un des plus généreux du monde, et la décision de renvoyer une personne n'est jamais prise à la légère. Grâce au sursis de renvoi que le gouvernement a accordé, le décideur pourra prendre en considération tout nouvel élément de preuve qui corroborerait l'existence de risques liés au renvoi.

Le gouvernement du Canada se refuse à toute supposition quant au résultat de la nouvelle demande d'ERAR.

Source: CIC